

# La vie des habitants

## LA FOIRE AUX QUESTIONS.

Vous êtes nombreux à poser des questions au maire ou aux conseillers sur la vie quotidienne à Erquinghem-le-Sec. Afin que les réponses puissent être lues par tous, votre journal leur a dédié un espace.

### Que dois-je faire si je trouve un chien errant ?



**Guillaume Regnaut, Conseiller délégué aux affaires sociales et représentant la commune au syndicat de la fourrière :** Si vous le pouvez, il faut le capturer et le mettre en sécurité. Ensuite, il faut prévenir la fourrière (au 03 20 52 52 16) et la Mairie (03 20 44 72 34). Cette dernière enverra un fax à la fourrière confirmant la demande d'enlèvement et officialisant la prise en charge du coût par la commune. Attention, si l'animal se sauve avant l'arrivée de la fourrière, le déplacement sera facturé. Et si votre appel n'a pas été confirmé par un fax de la Mairie, c'est vous qui payerez l'intégralité de l'intervention de la fourrière.



### Pourquoi y a-t-il ces mauvaises odeurs dans le village lorsqu'il pleut ?

**Eric Pauron, Maire :** Faute d'assainissement collectif, la pluie et l'atmosphère humide favorisent le développement des odeurs qui refluent dans les avaloirs des chaussées. Les futurs travaux devraient supprimer en grande partie ces odeurs. En attendant, il faut prendre son mal en patience, veiller à entretenir régulièrement les conduites, à vidanger sa fosse septique et à ne pas rejeter directement d'eaux usées.



### Est-il possible de jouer au tennis sur le court d'Escobecques ?

**Pierre Acosta, Adjoint au maire chargé de l'animation :** Le court de tennis d'Escobecques est également ouvert aux habitants d'Erquinghem-le-Sec. Les inscriptions sont à effectuer en mairie d'Escobecques (le mardi de 17h30 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 11h30). Pour cela munissez-vous d'un justificatif de domicile, d'une photo d'identité et d'un chèque. Les cotisations annuelles sont de 40 € pour un adulte et de 16 € pour les enfants (jusqu'à 16 ans).



### LE PENSE BÊTE DU CITOYEN RESPONSABLE.

Ne pas sortir ou rentrer ses poubelles avant 8h00 ou après 20h00.

Ne pas les laisser stationnées sur le trottoir en dehors des jours de collecte.

Participer à la propreté du village en entretenant les abords de sa maison, y compris les caniveaux, et en déposant ses déchets verts dans la benne prévue à cet effet rue de l'Eglise.

### SOYEZ À L'HEURE !

**Horaires d'ouverture de la Mairie :**  
Le mardi de 16h00 à 19h00  
et le samedi de 09h00 à 11h30.

#### Permanence du maire :

Le mardi après-midi et le samedi matin sur rendez-vous.

#### Permanence des adjoints :

sur rendez-vous.

Tél. mairie : 03-20-44-72-34

mairie-erquinghemlesec@wanadoo.fr

### HORAIRES DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS.

Pour les déchets organiques et les sacs poubelles (poubelle verte et/ou grise) : le vendredi à partir de 14h00.  
Verres, plastiques, métal, papier et carton (poubelle pourpre) : le lundi à partir de 14h00.